



934 rue de la Mairie
01300 BREGNIER-CORDON
Tél. : 04.79.87.21.15
Courriel : mairie@bregnier-cordon.fr

COMMUNE DE BREGNIER CORDON

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN.

Etaient présents (par ordre alphabétique) : Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, , Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy , M.TAMBELLINI Ugo, M. VERGAIN Thierry.

Etaient absents non excusés : M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Etaient absents excusés : M. BLANC Franck., M. DUPONT Arnaud.

Etaient absents ayant donné pouvoir : M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Les conseillers présents, soit 9 à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 13, ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Mme BOURRON Marie-France, cette dernière accepte.

Ouverture de la séance à 18h46.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 13 avril 2023

Monsieur le Maire propose d'approuver l'ordre du jour.

VOTE :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 19 janvier 2023

VOTE :	POUR : 10	CONTRE :	ABSTENTION : 0
---------------	------------------	-----------------	-----------------------

Approuvé à l'unanimité.

I- DELIBERATION : 2023-04-05 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2023.

Monsieur le Maire propose d'approuver les taux des taxes locales pour 2023.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------	-----------	------------	----------------

Approuvé à l'unanimité.

Cf délibérations en fin de document

II- DELIBERATION : 2023-04-06 Approbation du compte de gestion 2022 budget eau et assainissement.

Monsieur le Maire, après lecture des chiffres, propose d'approuver le compte de gestion 2022 pour le budget eau et assainissement.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------	-----------	------------	----------------

Approuvé à l'unanimité.

Cf délibérations en fin de document

III- DELIBERATION : 2023-04-07 Approbation du compte administratif 2022 budget eau et assainissement.

Monsieur le Maire, après lecture des chiffres, propose d'approuver le compte administratif 2022 pour le budget eau et assainissement.

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------	----------	------------	----------------

Approuvé à l'unanimité.

Cf délibérations en fin de document

IV- DELIBERATION : 2023-04-08 Délibération pour le reversement des résultats du budget eau et assainissement en faveur de la CCBS ayant compétence au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire propose d'approuver le reversement des résultats du budget eau et assainissement.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
--------	-----------	------------	----------------

Approuvé à l'unanimité.

Cf délibérations en fin de document

- **V- DELIBERATION : 2023-04-09 Approbation du compte de gestion 2022 budget principal.**

Monsieur le Maire, après lecture des chiffres, propose d'approuver le compte de gestion 2022 pour le budget principal.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Approuvé à l'unanimité.

Cf délibérations en fin de document

- **VI- DELIBERATION : 2023-04-10 Approbation du compte administratif 2022 budget principal.**

Monsieur le Maire, après lecture des chiffres, propose d'approuver le compte administratif 2022 pour le budget principal.

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	---------------	----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Approuvé à l'unanimité.

Cf délibérations en fin de document

- **VII- DELIBERATION : 2023-04-11 Affectation résultats 2022 budget principal.**

Monsieur le Maire, après lecture des chiffres, propose d'approuver l'affectation des résultats 2022 pour le budget principal.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Approuvé à l'unanimité.

- **VIII- DELIBERATION : 2023-04-12 Vote du budget principal 2023.**

Monsieur le Maire, après lecture des chiffres, propose d'approuver le budget principal 2023 pour la commune.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Approuvé à l'unanimité.

- **IX- DELIBERATION : 2023-04-13 Approbation du compte de gestion 2022 budget cité de l'enfant.**

Monsieur le Maire, après lecture des chiffres, propose d'approuver le compte de gestion 2022 pour le budget cité de l'enfant.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Approuvé à l'unanimité.

Cf délibérations en fin de document

- **X- DELIBERATION : 2023-04-14 Approbation du compte administratif 2022 budget cité de l'enfant.**

Monsieur le Maire, après lecture des chiffres, propose d'approuver le compte administratif 2022 pour le budget cité de l'enfant.

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	---------------	----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Approuvé à l'unanimité.

Cf délibérations en fin de document

- **XI- DELIBERATION : 2023-04-15 Affectation résultats 2022 budget cité de l'enfant.**

Monsieur le Maire, après lecture des chiffres, propose d'approuver l'affectation des résultats 2022 pour le budget cité de l'enfant.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Approuvé à l'unanimité.

Cf délibérations en fin de document

- **XII- DELIBERATION : 2023-04-16 Vote du budget principal 2023.**

Monsieur le Maire, après lecture des chiffres, propose d'approuver le budget 2023 pour la cité de l'enfant.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Approuvé à l'unanimité.

Cf délibérations en fin de document

- **XIII- DELIBERATION : 2023-04-17 Affectation individualisée d'une subvention allouée au budget cité de l'enfant.**

Monsieur le Maire, après lecture des chiffres, propose l'affectation de la subvention communale 2023 pour la cité de l'enfant.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Approuvé à l'unanimité.

Cf délibérations en fin de document

- **XIV- DELIBERATION : 2023-04-18 Approbation de l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2023 de l'ONE.**

Monsieur le Maire, après lecture des chiffres, propose le vote sur l'état d'assiette 2023.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Approuvé à l'unanimité.

Cf délibérations en fin de document

- **XV- DELIBERATION : 2023-04-19 Autorisation donnée a Mr le Maire a recourir a des emplois saisonniers pour 2023.**

Monsieur le Maire, propose le vote sur l'autorisation de recourir à des emplois saisonniers.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Approuvé à l'unanimité.

Cf délibérations en fin de document

- **XVI- DELIBERATION : 2023-04-20 Autorisation donnée a Mr le Maire a la vente des parcelles communales A744 et A1769 au lieu-dit les Brotteaux à Mr Jean CANDY.**

Monsieur le Maire, propose le vote sur l'autorisation de vendre ces parcelles.

Après en avoir délibéré,

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Approuvé à l'unanimité.

Cf délibérations en fin de document

PORTES A CONNAISSANCES

-Démission de Mme BAYET de son poste de conseillère municipale.

Mr le Maire annonce la démission actée au 27 janvier 2023 de Mme BAYET Marie-Claude de son rôle de conseillère municipale et de ce fait le Conseil Municipal siège avec 13 élus.

-Points sur les travaux.

***Mr le Maire porte à connaissance que le bâtiment du plan d'eau est finit de désamianter et que la déconstruction peut se poursuivre. Un devis va être demandé pour rénover le parking afin d'avoir un beau rendu pour la saison estivale 2023.**

***Mr le Maire porte à connaissance que le cabinet mandaté pour estimer le coût des travaux pour la Maison des Isles a annoncé un montant de 460 000€ HT , une demande de révision à la hausse des subventions est en cours.**

Une demande d'emprunt au Crédit Agricole à été faite et selon nos estimations un reste à charge pour la commune serait de 100 000€.

-Points divers

*** Mr le Maire précise qu'on est en attente de réponse quant à la poursuite de l'activité de la boulangerie.**

***Mr le Maire annonce qu'un potager à l'école est crée avec la mise en place de buses béton, l'équipe pédagogique de l'école n'est pas satisfaite des matériaux mis en place mais Mr le Maire précise que ces dépenses sont du ressort de la commune et qu'elle est décisionnaire en la matière.**

***Mr le Maire annonce le changement du camion des services techniques par l'achat d'un camion Renault Master à benne neuf mais acheté 20 % moins cher car il s'agit d'un désistement d'une commande. Mais il faudra penser à renouveler le tracteur.**

***Mr le Maire annonce qu'une nouvelle préfète pour le département de l'Ain : il s'agit de Mme MAUCHET Chantal.**

QUESTIONS DIVERSES

-Questions diverses des conseillers.

***Mélanie Gicquel si une extension de carrière est prévue ?
Mr le Maire réponds que des prospections sont en cours.**

**Brice FAVIER demande ce que devient le projet de l'écluse sur Brégnier-Cordon ?
Mr le Maire réponds que le projet est gelé par la CNR.**

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H37.

Le Maire,
Thierry VERGAIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages

exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

06/04/2023

Date de convocation

03/11/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

18/04/2023

Et publication du :

18/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Etaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo, M. VERGAIN Thierry

Procurat(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Etai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Etai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-05 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2023

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes. Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2023 équivalant au taux global appliqué en 2021 sur le territoire de la commune, il est proposé de reconduire en 2023 le niveau voté par la commune en 2022, à savoir 34,57 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2023 le niveau voté par la commune en 2022, à savoir 36,27 %.

Enfin, il est proposé de voter le taux de 12,75% pour la taxe d'habitation qui s'applique sur les résidences secondaires.

Il est proposé de fixer pour 2023 les taux d'impositions suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 34.57%

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 001-210100582-20230413-2023_04_05-DE

S'LO

- Taxe foncière (non bâti) : 36,27%
- Taxe d'habitation résidence secondaire (TH) : 12,75%.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces taux.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BREGNIER-CORDON le 13 avril 2023
Le Maire,
Thierry VERGAIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
06/04/2023

Date d'affichage
06/04/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

24/04/2023

Et publication du :

24/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Etaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo, M. VERGAIN Thierry

Procuration(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Etai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Etai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-06

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 eau et assainissement.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BREGNIER-CORDON le 13 avril 2023
Le Maire,
Thierry VERGAIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
06/04/2023

Date d'affichage
06/04/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

24/04/2023

Et publication du :

24/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Etaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo.

Procuration(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Etai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Etai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud, M. VERGAIN Thierry.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-07

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	278 908,15
	Réalisé :	229 500,08
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	278 908,15
	Réalisé :	278 254,86
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	193 207,92
	Réalisé :	169 880,86
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	193 207,92
	Réalisé :	200 740,85
	Reste à réaliser :	0,00

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 001-210100582-20230413-CA_2022_EAUX-BF

S'LO

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	48 754,78
Fonctionnement :	30 859,99
Résultat global :	79 614,77

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget eau et assainissement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Brégnier Cordon

Le Maire VERGAIN Thierry



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
06/04/2023

Date d'affichage
06/04/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le :

24/04/2023

Et publication du :

24/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Étaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo, M. VERGAIN Thierry

Procurator(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Étai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Étai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-08

DELIBERATION POUR LE REVERSEMENT DES RESULTATS DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT EN FAVEUR DE LA CCBS AYANT COMPETENCE AU 1^{ER} JANVIER 2023.

Le Maire expose

La commune de Brégnier-Cordon n'exerce plus, depuis le 31 décembre 2022 les compétences « eau » et « assainissement », en application de l'article 64 IV 1° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui a pour effet de modifier l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales (ci-après « CGCT »), et de la délibération 2022-06-20 portant transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes Bugey Sud.

Conformément à la délibération de principe prise en date du 28 juin 2022 et à la charte de transfert, le transfert de compétences s'accompagne du transfert des résultats budgétaires des/du budget eau et assainissement de la commune à la Communauté de communes Bugey Sud.

La commune a clôturé ses budgets Eau et/ou Assainissement au 31 Décembre 2022 et approuvé par délibération en date du 13 avril 2023 les comptes de gestion et comptes administratifs du/des budgets eau et assainissement. Les résultats constatés à la clôture des comptes sont les suivants :

Compétence	Excédent ou Déficit	Section	Résultat
Eau/Assainissement	excédent	Fonctionnement	30859.99 €
Eau/Assainissement	excédent	Investissement	48754.78 €

Le transfert de ces résultats à la Communauté de communes doit faire l'objet d'une écriture budgétaire à inscrire au budget principal de la commune. Les émissions à prévoir sont les suivantes :

Transfert du résultat de fonctionnement :

- Mandat depuis le budget général imputé sur le compte 678 pour un montant de 30859.99 €

Transfert du résultat d'investissement :

- mandat depuis le budget général sur le compte 1068 pour un montant de 48754.78 €

En parallèle, la Communauté de Communes Bugey Sud doit, de même, prendre une délibération pour accepter les résultats et procéder aux écritures nécessaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'approbation des comptes de gestions en date du 13/04/2023 ;

VU l'adoption des comptes administratifs en date du 13/04/2023 ;

VU le vote des budgets primitifs 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le transfert des résultats budgétaires de clôture 2022 des budgets annexes eau et/ ou assainissement comme précisé dans les tableaux,

Résultats Eau

Opération	Commune		EPCI	
	Budget général en M14 ou M57		Budget M49	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Transfert d'un excédent de fonctionnement	678 ou 6588= 18515.99€			778= 18515.99€
Transfert d'un excédent d'investissement	1068 (+1021 si insuffisant) = 29252.86€			1068= 29252.86€

Résultats Assainissement :

Opération	Commune		EPCI	
	Budget général en M14 ou M57		Budget M49	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Transfert d'un excédent de fonctionnement	678 ou 6588= 12344€			778= 12344€
Transfert d'un excédent d'investissement	1068 (+1021 si insuffisant) = 19501.92€			1068= 19501.92€

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 001-210100582-20230413-2023_04_08-DE



- **Autorise** les écritures comptables nécessaires pour transfert des résultats des budgets annexes eau et/ou assainissement,
- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats susvisés sont inscrits par décision modificative/BP/BS au budget général de la commune.
- **Autorise** Monsieur/Madame Le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Brégnier Cordon

Le Maire
VERGAIN Thierry



Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

SLOW

ID : 001-210100582-20230413-2023_04_08-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
06/04/2023

Date d'affichage
06/04/2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le : 24/04/2023

Et publication du :

24/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Etaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo, M. VERGAIN Thierry

Procuration(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Etai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Etai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-09

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du budget principal.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BREGNIER-CORDON le 13 avril 2023
Le Maire,
Thierry VERGAIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
06/04/2023

Date d'affichage
06/04/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le :

24/04/2023

Et publication du :

24/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Etaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo.

Procuration(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Etai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Etai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud, M. VERGAIN Thierry

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-10

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	644 934,07
	Réalisé :	209 304,17
	Reste à réaliser :	203 463,03
Recettes	Prévu :	644 934,07
	Réalisé :	403 109,67
	Reste à réaliser :	27 326,20

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 448 591,30
	Réalisé :	1 401 304,87
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 448 591,30
	Réalisé :	1 736 900,11
	Reste à réaliser :	0,00

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 001-210100582-20230413-CA_2022_COMMUNE-BF

S'LOW

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	193 815,50
Fonctionnement :	335 595,24
Résultat global :	529 410,74

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget principal.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Brégnier Cordon

Le Maire VERGAIN Thierry



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages

exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

06/04/2023

Date de convocation

03/11/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

24/04/2023

Et publication du :

24/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Etaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo, M. VERGAIN Thierry

Procuration(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Etai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Etai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-11 AFFECTATION RESULTATS 2022 BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022,

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 001-210100582-20230413-BP_2023_COMMUNE-BF

S'LO

RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI En 2022 -1068	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
		DE L'EXERCICE 2022			
INVEST BG	130939,29	62876,21	203 463,03 € 27 326,20 €	176 136,83 €	17 678,67 €
FONCT BG	357467,3	-21872,06			335 595,24 €
INVEST EAU	134221,52	-104968,66			29 252,86 €
FONCT EAU	-31315,03	49831,02			18 515,99 €
INVEST ASST	89481,02	-69979,1			19 501,92 €
FONCT ASST	-20876,68	33220,68			12 344,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit toujours en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Considérant que les budgets eau et assainissement sont clôturés au 31/12 suite au transfert de compétence, leurs résultats seront intégrés dans le budget général mais étant reversés en totalité à la CCBS, ils ne participeront pas au calcul de l'affectation.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022			335 595,24 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		REC SI	- €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)			- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		RE C SF	335 595,24 €
Ligne 001=	0	DEP SI si chiffre négatif REC SI si chiffre positif	
Ligne 001=	193 815,50 €		
Total affecté au c/ 1068 :			- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022			
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement			

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette affectation.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BREGNIER-CORDON le 13 avril 2023

Le Maire,
Thierry VERGAIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
06/04/2023

Date d'affichage
06/04/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le :

24/04/2023

Et publication du :

24/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Etaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo, M. VERGAIN Thierry

Procuration(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Etai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Etai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-12

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 339 701,45

Recettes : 515 838,28

Fonctionnement

Dépenses : 1 682 889,98

Recettes : 1 682 889,98

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 543 164,48 (dont 203 463,03 de RAR)

Recettes : 543 164,48 (dont 27 326,20 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 682 889,98 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 682 889,98 (dont 0,00 de RAR)

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 001-210100582-20230413-BP_2023_COMMUNE-BF

S'LO

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget principal 2023 voté par chapitres en fonctionnement et en investissement.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BREGNIER-CORDON le 13 avril 2023

Le Maire,

Thierry VERGAIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
06/04/2023

Date d'affichage
06/04/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le :

24/04/2023

Et publication du :

24/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Etaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo, M. VERGAIN Thierry

Procuration(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Etai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Etai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-13

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET CITE DE L'ENFANT

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du budget Cité de l'enfant..

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BREGNIER-CORDON le 13 avril 2023
Le Maire,
Thierry VERGAIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
06/04/2023

Date d'affichage
06/04/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le :

24/04/2023

Et publication du :

24/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Étaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo.

Procuration(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Étai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Étai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud, M. VERGAIN Thierry

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-14

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET CITE DE L'ENFANT

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	248 058,93
	Réalisé :	149 022,62
	Reste à réaliser :	97 952,00
Recettes	Prévu :	248 058,93
	Réalisé :	101 602,48
	Reste à réaliser :	5 976,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	839 057,54
	Réalisé :	695 160,94
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	839 057,54
	Réalisé :	590 190,48
	Reste à réaliser :	0,00

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 001-210100582-20230413-CA_CITE_2022-BF

SLO ✓

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-47 420,14
Fonctionnement :	-104 970,46
Résultat global :	-152 390,60

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget Cité de l'enfant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Le Maire s'étant retiré lors du vote.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Brégnier Cordon
Le Maire VERGAIN Thierry



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages

exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

06/04/2023

Date de convocation

03/11/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

24/04/2023

Et publication du :

24/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Etaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo, M. VERGAIN Thierry

Procuration(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Etai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Etai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-15

AFFECTATION RESULTATS 2022 BUDGET CITE DE L'ENFANT

Après avoir entendu le compte administratif du budget Cité de l'enfant de l'exercice 2022, Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI En 2022 -1068	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-113534,93		66114,79	97 952,00 € 5 976,00 €	- 91 976,00 €	- 139 396,14 €
FONCT	101602,48	-101602,48	-104970,46			-104 970,46 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022		
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	REC SI	- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	REC SF	- €
Ligne 001= 47 420,14 €	DEP SI si chiffre négatif	
Ligne 001= 0	REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		104 970,46 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette affectation.

Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à BREGNIER-CORDON le 13 avril 2023

Le Maire,
 Thierry VERGAIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
06/04/2023

Date d'affichage
06/04/2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

24/04/2023

Et publication du :

24/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Etaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo, M. VERGAIN Thierry

Procuration(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Etai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Etai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-16

VOTE DU BUDGET CITE DE L'ENFANT 2023

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 48 420,14

Recettes : 140 396,14

Fonctionnement

Dépenses : 1 039 342,66

Recettes : 1 039 342,66

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 146 372,14 (dont 97 952,00 de RAR)

Recettes : 146 372,14 (dont 5 976,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 039 342,66 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 039 342,66 (dont 0,00 de RAR)

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 001-210100582-20230413-BP_2023_CITE-BF

S'LO

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget Cité de l'enfant 2023 voté par chapitres en fonctionnement et en investissement.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BREGNIER-CORDON le 13 avril 2023

Le Maire,

Thierry VERGAIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
06/04/2023

Date de convocation
03/11/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le :

24/04/2023

Et publication du :

24/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Etaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo, M. VERGAIN Thierry

Procuration(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Etai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Etai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-17

AFFECTATION INDIVIDUALISEE D'UNE SUBVENTION ALLOUEE AU BUDGET CITE DE L'ENFANT 2023

Monsieur Le Maire décide de procéder sur l'exercice 2023, suite au vote du budget primitif de la commune 2023 et suite à la recommandation du Comptable Public, à l'individualisation de la subvention allouée au budget Cité de l'enfant pour combler déficit de fonctionnement de celui -ci. Il sera procédé au mandatement comme suit :

<i>DEPENSES</i>	
<i>Article(chap)</i>	<i>MONTANT</i>
<i>6521 (65) : déficit des budgets annexes à caractère administratif</i>	<i>321413,89</i>
<i>Total dépenses</i>	<i>321413,89</i>

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 001-210100582-20230413-2023_04_17-DE

S'LO

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette affectation.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BREGNIER-CORDON le 13 avril 2023

Le Maire,

Thierry VERGAIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages

exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

06/04/2023

Date d'affichage

06/04/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

24/04/2023

Et publication du :

24/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Etaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo, M. VERGAIN Thierry

Procuration(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Etai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Etai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-18

APPROBATION L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS DE L'ANNEE 2023 DE L'ONF.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. AUFFRET de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 2en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
11	IRR	220	3.2	2023	2027	2027							Affouages en cours 2023	
13	IRR	91	1.3	2018	2027	2027								
NOUVS2	AMEL	11	0.1	x	2023	2023					x	Délivrance	Affouages 2023	
NOUVS5	AMEL	65	0.5	x	2023	2023					x	Délivrance	Affouages 2023	
NOUVS6	AMEL	143	1.1	x	2023	2023					x	Délivrance	Affouages 2023	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

En cas de décision du propriétaire de **REPORTER** ou **SUPPRIMER** une coupe, **MOTIFS** : (cf article L 214-5 du CF)

Parcelle 11 : Parcelle déjà marquée en 2019, destinée aux affouages 2023.

Parcelle 13 : condition technique d'exploitabilité et de desserte.

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure [à utiliser le cas échéant]

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnements des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

Mode de délivrance des Bois d'affouages [à utiliser le cas échéant]

- Délivrance des bois après façonnage

- Délivrance des bois sur pied X

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme BENEFCIAIRES SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. VERGAIN Thierry, M. TAMBELLINI Ugo, M. FAVIER Brice } 3 noms et prénoms

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Ventes de bois aux particuliers [à utiliser le cas échéant]

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2023, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera a(ux) martelage(s) de la (des) parcelle(s) n° S2/S5/S6

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette 2023.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BREGNIER-CORDON le 13 avril 2023
Le Maire,
Thierry VERGAIN



Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

SLOW

ID : 001-210100582-20230413-2023_04_18-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages

exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

06/04/2023

Date d'affichage

06/04/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

26/04/2023

Et publication du :

26/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Etaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo, M. VERGAIN Thierry

Procuration(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Etai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Etai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-19

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE A RECOURIR A DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR 2023.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 I (2°),
VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
CONSIDERANT qu'en raison des périodes d'ouvertures du centre de loisirs de la commune.
Il y aurait lieu, de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'Animateurs à temps complet ;
CONSIDERANT qu'en raison d'un surcroît de travail au niveau du service technique.
Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'un agent technique polyvalent à temps complet ;
CONSIDERANT qu'en raison de l'ouverture du plan d'eau de GLANDIEU pour la saison estivale 2023, il y aurait lieu de créer un emploi de surveillant de baignade à temps complet.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recourir à des emplois saisonniers pour 2023.

- DECIDE de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'Animateurs à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, pour une durée maximale de 6 mois de contrat cumulé chacun.
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire.
- DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des animateurs
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi
- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'un Agent technique polyvalent à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, pour une durée de 12 mois maximum.
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire.
- DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjointes techniques
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi
- DECIDE de créer un emploi pour un surveillant de baignade à compter du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023.
- PRECISE que la durée hebdomadaire sera de 35 heures avec possibilité de faire des heures complémentaires.
- DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des éducateurs des APS.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BREGNIER-CORDON le 13 avril 2023
Le Maire,
Thierry VERGAIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française
Département de l'AIN

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 9

Absents : 4

Nombre de suffrages

exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

06/04/2023

Date d'affichage

06/04/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

26/04/2023

Et publication du :

26/04/2023

Séance du 13/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Thierry VERGAIN

Etaient présents :

Mme BOURRON Marie-France, M. FAVIER Brice, Mme GICQUEL Mélanie, Mme MAILLER Rebecca, Mme PELISSIER Evelyne, Mme PLUVY Audrey, M. RANDOT Jérémy, M. TAMBELLINI Ugo, M. VERGAIN Thierry

Procurator(s) :

M. DUPONT Arnaud donne pouvoir à M. RANDOT Jérémy.

Etai(ent) absent(s) :

M. BATHIAS Sébastien, M. JANON Jérôme

Etai(ent) excusé(s) :

M. BLANC Franck, M. DUPONT Arnaud.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURRON Marie-France

OBJET

DELIBERATION N°2023-04-20

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE A LA VENTE DES PARCELLES COMMUNALES A744 ET A1769 AU LIEU-DIT LES BROTTAUX A MONSIEUR JEAN CANDY.

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la demande écrite de Monsieur Jean CANDY le 31 mars 2023 pour l'achat à la Commune de 2 parcelles communales cadastrées A744 d'une surface de 24 ares et A1769 d'une surface de 35.71 ares, ces 2 parcelles sont situées au lieu-dit « Les Brotteaux » sur la commune de BREGNIER-CORDON.

Monsieur le Maire propose que la somme de 1500€ (mille cinq cents euros) soit le prix de vente de ces 2 parcelles.

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 001-210100582-20230413-2023_04_20-DE

S'LO

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente de ces 2 parcelles et charge Maître SARAMITO , Notaire à Les Avenières de la rédaction des actes correspondants.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BREGNIER-CORDON le 13 avril 2023
Le Maire,
Thierry VERGAIN

